

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 6 septembre 2001

Présidence : Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président

La Municipalité est au complet.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les représentants de la presse et le public présent.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames DONKER Magrieta, FLACTION Josette, GILLIERON Anne-Louise, LOPANDIC Marcelle, PERRIN Monique, PITTET Véronique, RENAUT Fabienne, RESIN Eliane, VOGT Danièle. Messieurs ALLEYN Christian, ARMADA François, AYMONIER Raymond, BRASEY André, BÜTTIKER Roland, CHATELAIN Roland, COSANDEY Patrick, DE COPPET Alexis, JAQUIER Rémy, MORISSETTI Alain, NICOLOFF Sacha, PERRIN Jean-Claude, SCHÜLÉ Jean-Hugues, SPERTINI Jacques.

Excusés :

Mesdames DONKER Magrieta, FLACTION Josette, GILLIERON Anne-Louise, LOPANDIC Marcelle, PERRIN Monique, RENAUT Fabienne, VOGT Danièle (démission). Messieurs ALLEYN Christian, BRASEY André, BÜTTIKER Roland, CHATELAIN Roland, PERRIN Jean-Claude, SCHÜLÉ Jean-Hugues, SPERTINI Jacques.

Arrivé après l'appel :

Monsieur JAQUIER Rémy, qui avait annoncé son retard.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2001

Madame Damaris BRASEY :

Juste au tout début, table des matières, c'est une erreur de frappe, il faut lire : Question de Madame Damaris BRASEY (Mesures pour l'entourage en cas d'arrestation d'une personne) et l'erreur se retrouve à la page 272.

Monsieur le Président :

Nous prenons note de cette remarque qui figurera dans le procès-verbal de notre séance d'aujourd'hui.

Plus personne ne demande la parole et ce procès-verbal est accepté à une évidente majorité.

3. DEMISSION

En date du 31 juillet, je recevais la lettre suivante :

Concerne : démission du Conseil communal

*Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Depuis la mi-juillet, j'habite à Grandson, ayant dû laisser mon appartement à Yverdon et n'ayant rien trouvé pour son remplacement dans la ville même.

Comme j'ai changé de domicile, je vous donne ma démission du Conseil communal et également de la Commission de gestion desquels je faisais partie.

Je garderai un bon souvenir des années passées au Conseil. Je vous souhaite de faire au mieux pour la bonne marche des intérêts de la ville d'Yverdon-les-Bains.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes meilleures salutations.

Et c'est signé par Madame la Conseillère Anne-Marie ZORZETTO.

Je remercie Madame ZORZETTO pour le travail qu'elle a accompli au sein de notre Conseil et lui souhaite plein succès pour son avenir.

Son remplacement au sein de notre législatif se fera au point suivant de notre ordre du jour.

En ce qui concerne son remplacement à la Commission de gestion, après contact avec la Préfecture, il s'avère que, par analogie au remplacement d'un municipal, le Bureau peut décider que, 4 mois avant le renouvellement des autorités communales, les démissionnaires ne sont pas remplacés, puisqu'ils ont des suppléants qui peuvent assumer cette tâche. Dès lors, dans sa séance du 27 août, votre Bureau a décidé que Madame ZORZETTO ne serait pas remplacée à la Commission de gestion, les suppléants du groupe socialiste se chargeant d'assumer ce mandat.

4. ASSERMENTATIONS

Pour pourvoir au remplacement de Monsieur Denis GEISER et de Madame Anne-Marie ZORZETTO, démissionnaires, le Bureau du Conseil communal s'est adressé respectivement à :

- Madame Martine FREY TAILLARD, née en 1968, historienne d'art, domiciliée à St-Georges 4, à Yverdon-les-Bains, première de la deuxième liste complémentaire de viennent ensuite du parti Solidarité et Ecologie.
- Monsieur Bernard SCHALLENBERGER, né en 1952, assistant social, domicilié à Foulques 11, à Yverdon-les-Bains, premier de la sixième liste complémentaire de viennent-ensuite du parti socialiste.

Madame FREY TAILLARD et Monsieur Bernard SCHALLENBERGER sont priés de s'avancer jusqu'à la table du Bureau pour la prestation de serment.

Le Président donne lecture de l'article 6 du Règlement. Il prie les nouveaux Conseillers, Madame Martine FREY TAILLARD et Monsieur Bernard SCHALLENBERGER, de lever la main droite et de prononcer "je le promets" à l'appel de leur nom.

Madame Martine FREY TAILLARD : : "Je le promets".

Monsieur Bernard SCHALLENBERGER : "Je le promets".

Monsieur le Président

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, je vous félicite de votre accession au sein de notre législatif. Je vous remets un exemplaire du règlement et vous invite à prendre place dans la salle.

5. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

En date du 20 août, je recevais copie d'un courrier de Madame la Conseillère Monique PERRIN qui annonce, pour raisons de santé, sa démission de la Commission des naturalisations.

Dans sa séance du 27 août, votre Bureau a également décidé de ne pas la remplacer, les suppléants socialistes se chargeant d'assumer ce mandat.

* * * * *

Nous prenons acte, ce soir, du dépôt du rapport de la Commission de gestion, qui a été déposé avant le 31 août, en conformité avec l'article 107 de notre règlement.

* * * * *

En date du 6 septembre, je recevais le courrier suivant :

Concerne : démission du Conseil communal

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

J'ai le regret de vous informer que je ne suis plus en mesure d'assumer ma fonction de Conseillère communale.

Ayant de sérieux problèmes de santé qui se sont aggravés durant cette législature, j'ai décidé, concernant mon absence prolongée du Conseil communal, de démissionner avec effet immédiat, décision que je regrette.

Pendant mon court mandat, j'ai eu beaucoup de plaisir parmi vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, ainsi que le Conseil, mes salutations distinguées.

Et c'est signé par Madame la Conseillère Danièle VOGT.

Je remercie Madame Danièle VOGT pour son activité au sein de notre Conseil et lui souhaite un prompt rétablissement.

* * * * *

Vous avez reçu le préavis du Bureau concernant les indemnités des membres du Conseil. Je vous prie de prendre note que j'irai personnellement défendre ce préavis devant la Commission.

* * * * *

Madame la Conseillère Magrieta DONKER et Monsieur le Conseiller Raymond GUYAZ ont eu le chagrin de perdre leur maman.

Au nom de ce Conseil, je leur présente nos sincères condoléances.

* * * * *

Le 21 juillet naquit la petite Lucie Audrey. Nos félicitations à l'heureux papa, le Conseiller Bart WIND, ainsi qu'à son épouse.

* * * * *

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- une question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET ;
- une motion de Madame Damaris BRASEY ;
- une interpellation de Madame Gloria CAPT ;
- une question de Madame Hélène GRAND ;
- une question de Monsieur Charles MOUQUIN ;
- une interpellation de Madame Valérie JAGGI ;
- une question de Monsieur Yves RICHARD ;
- une question de Monsieur Dominique SARTORETTI ;
- une interpellation de Madame Damaris BRASEY.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**Monsieur le Président :**

Monsieur le Syndic, avez-vous des communications à nous transmettre ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Nous allons gagner du temps, Monsieur le Président, nous n'avons pas de communication.

7. PREAVIS N° 15, CONCERNANT 1. UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 650'000.-- POUR L'ACHEVEMENT EN 2 ETAPES DE LA RENOVATION DES CONDUITES D'EAU ET DE GAZ AINSI QUE LES TRAVAUX DE RENOVATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE A LA RUE ROGER-DE-GUIMPS ; 2. UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 223'000.-- POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION TRANSFORMATRICE DANS LE PERIMETRE DU STADE MUNICIPAL (MADAME MARCELINE MILLIOUD, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Marceline MILLIOUD ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de :

Madame Marceline MILLIOUD, remplaçant Madame Anne-Marie ZORZETTO, et Messieurs Olivier CAVERZASIO, Martin BARAGAÑO, Alain MORISETTI, Yves RICHARD, Jean-Daniel CHAPERON, Armand RUDAZ et Jean-David CHAPUIS.

Monsieur Christian PAULI, absent, était excusé.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 5 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 6 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Yves RICHARD :

A l'angle, lors des premiers travaux de réfection de la rue Roger-de-Guimps, malheureusement, un tuyau a été oublié sur la rue du Midi. Je pense que tout le monde a pu remarquer le tuyau qui est à l'extérieur du trottoir, depuis à peu près 5 ans. J'aimerais savoir s'il y avait une raison pour qu'il soit toujours à l'extérieur de la chaussée.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Effectivement, nous ne sommes pas tout à fait dans le même périmètre, mais la question est de mise, tout de même. C'est une installation provisoire qui dure malheureusement depuis un certain temps, 5 ans, vous l'avez dit. Conduite de gaz provisoire qui est toujours en activité. Lorsque nous serons dans le périmètre, nous devons procéder à d'autres réfections et nous procéderons à l'échange de cette structure provisoire par une structure définitive.

Monsieur Yves RICHARD :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre à la Rue Roger-de-Guimps l'achèvement en 2 étapes de la rénovation des conduites d'eau et de gaz ainsi que les travaux de rénovation du réseau de distribution électrique proposés dans le présent rapport.

Article 2.- : Un crédit d'investissement de Fr. 650'000.-- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : La dépense totale de Fr. 650'000.-- sera imputée au compte N°8'101 "Roger-de-Guimps - SI" et amortie par prélèvement au fonds de renouvellement des SI, N° 928.1801.

Article 4.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de construction d'une nouvelle station transformatrice dans le périmètre du stade municipal.

Article 5.- : Un crédit d'investissement de Fr. 223'000.-- lui est accordé à cet effet.

Article 6.- : La dépense totale de Fr. 223'000.-- sera imputée au compte N° 8'104 "station transfo. stade - SI" et amortie par prélèvement au fonds de renouvellement des SI, N° 928.1801.

<p>8. PREAVIS N° 17, CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR 680'000.-- POUR L'AGRANDISSEMENT DU BATIMENT DU « GITE DU PASSANT » (ANCIENNE AUBERGE DE JEUNESSE), AINSI QUE LA TRANSFORMATION DU BATIMENT EXISTANT (MONSIEUR MAXIMILIEN BERNHARD, RAPPORTEUR)</p>

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Maxmilien BERNHARD ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de :

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, remplaçant Monsieur Daniel FIAUX, Madame Delphine PERRET NAGUIB, Messieurs Pascal BLUM, Jean-François CEVEY, remplaçant Madame Josy TESSA, Claude GASSER, Yves RICHARD, Vassilis VENIZELOS, remplaçant Madame Eliane RESIN, Michel WERKLE et Maximilien BERNHARD.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

J'aimerais juste revenir sur le vœu de la Commission qui demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de procéder à une pose de panneaux solaires sur le toit du nouveau bâtiment. Je trouve que c'est un excellent réflexe « Agenda 21 ». Nous aurions pu l'avoir, je l'avoue honnêtement. Il n'en demeure pas moins que nous allons accéder à cette demande par une petite étude concernant notamment le préchauffage de l'eau, puisqu'on peut bien imaginer que, dans une auberge de jeunesse, il y a besoin de sanitaires, notamment de douches, et ce sera peut-être très utile. Nous avons déjà une petite expérience de ce côté-là s'agissant du Centre sportif « Aux Isles » 1^{ère} étape. Il s'agira peut-être de reconduire ces mêmes dispositions dans le cadre de l'auberge de jeunesse, encore faut-il savoir à combien nous reviendra le litre d'eau chaude. J'espère que ce ne sera pas l'équivalent d'un litre d'Arkina. Il faut tout de même imaginer faire quelques économies. J'imagine que l'étude débouchera là-dessus.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- La Municipalité est autorisée à entreprendre l'agrandissement du bâtiment du Gîte du Passant (anciennement auberge de jeunesse), ainsi que la transformation du bâtiment existant.

Article 2.- Un crédit d'investissement de Fr. 680'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte N° 3324 "Gîte du Passant".

Article 4.- L'investissement net sera amorti en 30 ans.

<p>9. PREAVIS N° 18, CONCERNANT LA 1^{ÈRE} SERIE DE COMPLEMENTS AU BUDGET 2001 (MADAME JOSETTE FLACTION, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTRICE)</p>
--

En l'absence de Madame Josette FLACTION, excusée, Monsieur Roland FAVRE donne lecture des conclusions du rapport

Monsieur Roland FAVRE :

J'aimerais tout d'abord que vous fassiez une petite rectification dans le rapport que vous avez reçu parce que la photocopieuse en a fait des siennes. Derrière le rapport, vous avez une phrase toute seule *Engagement de M. Maeder pour les Iris*. Cette phrase a bien lieu d'être là, mais elle concerne **le titre 6 Police et le compte 348.3012 Concession, pl. des fêtes**. Le libellé n'est pas changé mais c'est simplement pour la clarté de votre rapport.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Président passe en revue les différents comptes.

CHARGES
3. URBANISME ET BÂTIMENTS
220.3185 Honoraires et frais d'expertise

Monsieur Jean-Daniel CARRARD :

J'ai une question au point 220.3185 Honoraires et frais d'expertise. J'aimerais savoir s'il n'y aurait pas eu moyen d'économiser ces frais puisqu'on parle d'étude pour la modification des dispositions réglementaires applicables à la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité. Les assurances, les assureurs sont tout à fait prêts à faire ce genre de travail, en

principe gratuitement. N'y avait pas moyen d'économiser ceci ou y a-t-il une particularité à ce chapitre ?

Madame la Municipale Christiane LAYAZ :

Monsieur le Conseiller CARRARD, souvenez-vous, ce point avait été soulevé par le rapport de la fiduciaire lors de l'examen des comptes. Effectivement, la Commune n'était pas en règle avec les dispositions légales de la LPP. Ce problème était relativement complexe, puisque la Commune fonctionnait finalement comme institution de prévoyance. Sur conseil de notre mandataire fiduciaire, nous avons pris contact avec un spécialiste qui maîtrisait très bien ces questions de prévoyance. Cela impliquait à la fois une modification de notre règlement, ainsi qu'une mise à jour de la fiscalité de ce problème. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvions pas nous adresser à n'importe quel institut de prévoyance, en fonction de cette complexité.

Voilà pourquoi nous avons pris contact avec ces spécialistes, en l'occurrence des Neuchâtelois.

Monsieur Jean-Daniel CARRARD :

Je remercie Madame la Municipale de sa réponse.

Monsieur le Président :

S'agissant d'une simple question, nous poursuivons.

5 ECOLES ET CULTURE

Madame Simone DESPLAND :

Dans les conclusions du rapport concernant la première série de compléments au budget 2001, il est relevé à juste titre que trop de postes concernent des oublis au budget. Avant d'aborder le point 5 ECOLES ET CULTURE, je m'interroge. Trouvez-vous normal que dans ce seul dicastère Ecoles et culture, 6 voire 8 oublis aient été commis lors de l'établissement du budget 2001, dans les pages 6, 7 et 8 ?

Madame la Municipale Christiane LAYAZ :

Il faut savoir que ces oublis proviennent essentiellement d'une répartition différente des postes de conciergerie dans les différents dicastères de notre commune. Malheureusement, en fonction de cette nouvelle ventilation au début de l'année en cours, les responsables de la

conciergerie n'ont pas été attentifs à nous transmettre les montants réels pour la conciergerie des différents bâtiments, du fait qu'ils étaient rattachés aux concierges qui était ventilés différemment. Voilà la raison. Globalement, cela représente un pourcentage très faible sur l'ensemble de notre budget qui se monte à 150 millions.

Dès que nous avons décelé ces erreurs, nous avons profité de cette première série pour les corriger.

Madame Simone DESPLAND :

Je remercie Madame LAYAZ mais je ne suis pas tout à fait d'accord parce qu'entre mettre 0 ou une petite somme définie, il y a quand même une différence et, à une place, à la page 6, dans le compte 156.3904 : ce n'est pas marqué au bout, je suis d'accord, mais Location de locaux, il y a zéro franc au budget et Fr. 85'000,-- aux compléments du budget. Je m'interroge quand même.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Concernant ce poste en particulier, le 156.3904, et on trouve aussi plus loin le 516.3653.10 à la Broquine, il ne s'agit pas d'un oubli mais d'une décision municipale. Jusqu'à cette année, il n'y avait pas de montant imputé au titre du loyer payé par ces entités que sont la bibliothèque et la Broquine ; pour la Ludothèque, c'est la même chose. Ce n'est donc pas un oubli mais une décision municipale d'imputer dans ces comptes les loyers qui leur reviennent, ceci pour des raisons de comptabilité analytique.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Les explications que vient de nous donner Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL appellent la question suivante :

- Si les loyers sont maintenant imputés dans les comptes où ils doivent être, pour des raisons de comptabilité analytique, où étaient-ils imputés avant ? On devrait les retrouver en revenus ou en diminution des charges ailleurs.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Ces loyers n'étaient pas imputés, pas calculés tout simplement. La bibliothèque, vous pouvez le voir dans les comptes, n'avait pas de loyer à payer. Si nous avons décidé de le faire, nous avons repris l'ensemble de la question de la facture scolaire ; c'est de là que nous sommes partis puisque la bibliothèque était entièrement imputée à la facture scolaire. Nous sommes revenus sur cette façon de procéder, parce qu'on ne peut pas considérer que la bibliothèque n'a qu'une fonction scolaire ; elle a aussi une fonction pour l'ensemble de la population. On ne pouvait donc pas justifier que ce soit les écoles qui paient l'entier de la facture de la

bibliothèque publique, de la Broquine et de la Ludothèque. Dans ce contexte-là, nous avons décidé de réduire le montant imputé aux écoles pour ce qui est de la prise en charge du déficit de la bibliothèque publique. Dans le même temps, nous avons remis des choses qui n'y étaient tout simplement pas pour que tout soit le plus transparent possible puisque certaines institutions paient des loyers et d'autres pas. Progressivement, dans cette commune, il faut que nous arrivions à ce que chacun soit traité de la même manière.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. Je souhaite simplement qu'à l'établissement du prochain budget, on pense à tous ces petits problèmes-là et que l'on ne vienne pas avec des séries de compléments au budget.

Monsieur Roland FAVRE :

Je veux bien que l'on fasse des remarques sur des points qui ont été oubliés aux dépenses, mais ces montants figurent dans les revenus complémentaires. Vous les avez à la page 10, C'est simplement une manœuvre comptable pour une question de transparence, ce n'est pas un oubli mais un changement dans la comptabilisation.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

Je remercie Monsieur le rapporteur de nous donner la réponse que j'attendais de Monsieur le Municipal.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

J'aimerais quand même vous dire une chose : aujourd'hui, on a l'air de se plaindre d'être informés. S'il y a des corrections à apporter lors d'un budget, nous avons à disposition des outils de travail, vous et nous : c'est la première et la deuxième série de compléments au budget. Bon nombre d'entre vous, des années durant, se sont plaints d'être souvent mis devant le fait accompli, en fin d'année, lorsque nous rendions notre copie par les comptes, et qu'il y avait beaucoup trop de choses expliquées dans ces mêmes comptes, alors qu'elles auraient pu l'être auparavant en première et deuxième série de compléments au budget. Nous avons opté, comme l'a dit Monsieur le rapporteur de la Commission des finances, pour une transparence accrue dans ce domaine-là. C'est pour cela que nous avons mis au point, du côté de la comptabilité générale et de l'ensemble des services, une manière beaucoup plus fine d'approcher ces sujets et lorsque que nous abordons les compléments première et deuxième séries, nous demandons de faire un travail beaucoup plus minutieux pour qu'en fin de compte, on ne soit pas, à la fin de l'année, pour détecter certaines choses, mais qu'on puisse les corriger au fur et à mesure pour se rapprocher les plus possible des comptes définitifs. C'est dans ce domaine-là que nous travaillons et que nous essayons de nous améliorer. Je ne crois pas qu'il soit l'heure de nous contrer dans ce domaine-là. C'est pour vous que nous le faisons

et surtout pour la transparence et une meilleure vision à court terme des opérations comptables dans cette commune.

8 SERVICE INDUSTRIELS

831.3189 Prestations de tiers

Madame Valérie JAGGI :

Je constate que le compte 831.3189 fait mention de deux crédits complémentaires : un de Fr. 36'000,--, décision municipale du 05.04.2001, et un de Fr. 45'000,--, décision municipale du 21.06.2001, pour un total de Fr. 81'000,--.

Selon le rapport de la Commission des finances, il est relevé avec regret qu'il n'y a eu aucune communication de la part de la Municipalité concernant cet important crédit complémentaire, soit un montant de 5,7 fois plus élevé que le budget accepté par le Conseil. Ceci m'amène à trois questions :

- 1) Pour quelle raison aucune communication municipale n'a-t-elle été donnée ?
- 2) Qu'en est-il de ce plan directeur ? Quand sera-t-il établi et transmis au Conseil communal ?
- 3) Qu'en est-il du plan d'investissement financier concernant le plan directeur ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je commencerai par répondre aux deux dernières questions. Quand aurons-nous à disposition un plan directeur et, par là même, un plan financier ? C'est bien pour cela que nous avons besoin de faire certaines études pour vous donner des réponses. C'est la réponse la plus plausible que je peux vous donner, et la plus rapide.

Il n'en demeure pas moins qu'il ne faut pas mélanger les choses. La somme, effectivement, de Fr. 81'000,-- a été demandée en deux fois. Ce sont des demandes très différentes. La première, concernant les prestations pour un mandat d'évaluation du réseau électrique. Il s'agit pour nous, en vue de la libéralisation du marché de l'électricité où, pour notre fonds de commerce, nous aurons à disposition ce que l'on appelle un droit de timbre, de le justifier. A cet effet, nous devons faire une évaluation de la valeur de nos installations, du matériel, des bâtiments, des terrains, des équipements moyenne tension, basse tension, etc., des valeurs de remplacement, valeurs additionnelles, taux d'amortissement, valeurs actuelles, business plan. Tout cela doit être considéré dans une étude pour pouvoir véritablement donner les éléments nécessaires à ce Conseil pour se prononcer justement par rapport à des demandes futures en matière d'équipements, bien entendu, et aussi pour ceux qui doivent statuer sur le droit de

timbre et le prix qui en découlera au niveau des kilowatts-heures. Voilà l'explication pour la dépense de Fr. 36'000,-- demandée pour ces différentes études.

La deuxième somme demandée, de l'ordre de Fr. 45'000,-- va dans le droit sens du plan directeur de l'électricité. A l'heure actuelle, nous avons beaucoup de données que nous avons récoltées à l'intérieur des Services industriels. Nous devons maintenant les faire analyser par des spécialistes, parce que nous ne pouvons pas, du jour au lendemain, nous considérer comme spécialistes d'évaluation dans certains domaines. Il y a bon nombre de situations dans ce canton qui évoluent, et en Suisse, notamment avec la future LME. Beaucoup de travaux sont en cours, ont déjà été faits dans différentes villes. Nous sommes en relation directe avec les plus importantes villes du canton et de Suisse romande et nous nous sommes aperçus que certaines avaient déjà entrepris ces démarches et étaient à même de nous fournir les éléments nécessaires. De là, par mandats, nous avons confié certains travaux d'étude, en l'occurrence, Fr. 18'000,-- et Fr. 17'000,-- pour deux choses différentes, à la Romande Energie, ainsi qu'un mandat plus spécifique de contrôle de stratégie concernant les équipements moyenne tension qui sont en nombre, à l'heure actuelle, par station de 5 kilovolts pour les monter à des stations 20 kilovolts. Vous venez de voter : la station Stade, une nouvelle station de 20 kilovolts qui remplace une station 5 kilovolts et nous devons maintenant élaborer la stratégie pour les 5 à 10 ans à venir pour remplacer l'ensemble des stations 5 en 20 et nous devons, bien évidemment, hiérarchiser tout cela. C'est pour cela que nous engageons maintenant des études afin de répondre aux questions précises qui nous sont posées et que nous posons également, au niveau des Services industriels, pour être prêts, le jour « J » à répondre aux besoins de la LME et surtout au besoin stratégique des investissements. Il s'agit de plusieurs millions au niveau des investissements à faire. Une station, telle que vous l'avez votée ce soir, on la multiplie par environ 40 parce que c'est le nombre des stations que nous avons à l'heure actuelle encore à changer. Une vingtaine a déjà été changée de 5 en 20. Le reste est à faire.

Vous imaginez bien que pour cela, il faudra des arguments et aussi des études abouties pour pouvoir répondre à ces demandes.

Madame Valérie JAGGI :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse mais j'ai quand même une question : vous l'avez mentionné plusieurs fois, vous engagez des études, mais quel en est le coût. Ici, c'est le début : Fr. 86'000,--, mais on va où et à combien ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Ce sont les études de base qu'il nous faut. Après, bien entendu, nous serons à même de fournir certaines prestations dans les différentes demandes. Il n'y aura pas énormément d'autres études, à moins que ce ne soit sectoriel. Dans une étude, on va peut-être nous dire qu'il faut aller plus en détail dans ce domaine-là. Il y aura peut-être une rallonge dans l'un ou l'autre domaine, mais ce sont des demandes, pour lesquelles nous avons fait un cahier des charges, et ce sont des sortes de soumissions rentrées qui évaluent ces études. Il n'y a pas de raison d'avoir une explosion d'études dans ce domaine-là. Ce sont vraiment celles dont nous avons besoin.

Madame Valérie JAGGI :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse, mais je n'ai toujours pas de réponse à ma première question.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Pourquoi il n'y a pas eu de communication ? Il faut faire des études pour communiquer. Vous communiquer des études : comment expliquer à ce Conseil que nous allons demander des sous pour faire des études ? Vous allez nous demander de quelles études il s'agit. Il ne faut pas associer ces sommes de Fr. 36'000,-- et de Fr. 45'000,--. Ce sont deux choses différentes. La première décision a été prise au mois d'avril et la deuxième fin juin. Ce sont donc des demandes ponctuelles. Au fur et à mesure que nous avançons dans nos travaux de prospection, nous avons pu établir un cahier des charges et que nous avons envoyé l'étude. Nous ne devons pas tarder dans ce domaine-là : nous ne sommes ni en avance, ni en retard ; nous sommes au « top » de ce que l'on peut imaginer. Dès lors, nous avons pris des dispositions municipales qu'il appartient de prendre parfois à l'exécutif en vue de vous informer par la suite. Il n'y a pas de décisions stratégiques pour commander des études. Les décisions stratégiques viendront par la suite.

Madame Valérie JAGGI :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Monsieur le Syndic, en nous expliquant cela, je pense, va arriver à nous faire rapidement un plan des investissements, en tout cas sur ce qui concerne les SI.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Le but de l'opération, c'est d'avoir un plan directeur qui fixe la stratégie des SI et ensuite, se donner les moyens de l'appliquer. Ce sera le plan financier, le plan des investissements. C'est bien dans ce domaine-là qu'il faut élaborer quelque chose qui ne va pas se faire en un ou deux ans. Comme je vous le disais tout à l'heure, il s'agit de sommes importantes à investir par rapport à ces changements futurs.

Monsieur le Président :

Plus personne ne demande la parole et nous poursuivons.

Plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 :

Madame la Municipale Christiane LAYAZ :

J'aimerais vous informer de quelques éléments pour répondre à la remarque de la Commission des finances qui dit regretter de ne pas avoir à disposition une évaluation des rentrées fiscales.

Effectivement, nous avons un nouveau déficit présumé qui n'enregistre pas des revenus importants. Je pense notamment à nos principaux revenus, à savoir les recettes fiscales.

L'administration cantonale des impôts, ainsi que l'office d'impôts du district ne sont pas à même de nous transmettre les recettes effectives des impôts avant mi-mars de l'année suivante. Ce qu'il faut savoir, c'est que nous ne pouvons pas, avant les comptes de l'année, mettre les recettes fiscales exactes aux revenus de nos comptes. C'est pour cela que dans le cadre de la première et de la deuxième séries, il n'est pas possible de modifier des revenus et, forcément, le nouveau déficit présumé ne peut pas tenir compte de ces nouvelles recettes supplémentaires pas connues.

Plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2001 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 1'166'570,-- et une augmentation des revenus de Fr. 386'320,-- sont accordés à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Déficit prévu au budget 2001 **2 404 350**

	Modifications des charges	Modifications des revenus
1. Administration générale	205810	0
2. Finances	- 18460	0
3. Bâtiments et urbanisme	302935	142220
4. Travaux et environnement	- 30300	0
5. Ecoles et culture	577035	172300
6. Police	- 1800	68800
7. Sécurité sociale et sports	4250	1000
8. Services industriels	127100	0
Charges supplémentaires	1166570	1166570
Revenus supplémentaires		386320 - 386320
<u>Nouveau déficit présumé :</u>		<u><u>3184600</u></u>

10. PREAVIS N° 16, CONCERNANT 18 DEMANDES DE NATURALISATION PRESENTÉES PAR MESDAMES, MESDEMOISELLES ET MESSIEURS HENRRY BONNET, DANKO BOZIC, VESNA BOZOVIC, SERGIO DEL DEGAN, FRANCESCA INDULSI, ANNE LENAUD, MARKO MARTINOVIC, SMILJA MINIC, MAKUNTINA NSAMBU, VALERIO SCAMUFFA, SLAVICA SCEPANOVIC, FLORA SUAREZ, THANIGASALAM SUBRAMANIAM, JEYAMOHAN SUBRAMANIAM, JEYASEELAN SUBRAMANIAM, SOTHINATHAN SUBRAMANIAM, SANDRA TRAJKOVIC, OMER ZAHIROVIC. (MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)

Madame Marceline MILLIOUD :

Avant d'entamer les conclusions du rapport de la Commission, j'aimerais apporter un amendement à l'article 6 qui concerne Mademoiselle Anne LENAUD. Dans cet article manquent date et lieu de naissance :

Article 6 amendé.- Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Anne Valérie Sia LENAUD, née le 5 février 1984 à Orbe, célibataire, d'origine haïtienne ;

Madame Marceline MILLIOUD donne lecture de son rapport de synthèse.

Monsieur le Président donne lecture des 18 articles. Il précise que, concernant l'article 6, le vote se fera sur l'article 6 amendé.

La discussion est ouverte sur l'ensemble de ce préavis avec l'article 6 amendé : personne ne demande la parole.

Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissiers récoltent les bulletins.

(Pause de 45 minutes pour le dépouillement des bulletins, soit de 21 h 00 à 21 h 45).

Résultats :

Art. 1 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	2
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	75
	Majorité absolue	:	38

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Henry BONNET avec **71 OUI** et **4 NON**.

Art. 2 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Danko BOZIC, son épouse Krunicja BOZIC et leurs deux enfants, Slavisa et Svjetlana, avec **56 OUI** et **21 NON**.

Art. 3 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Madame Vesna BOZOVIC, son époux Dejan BOZOVIC et leurs trois enfants, Djordje, Dusan et Luka, avec **58 OUI** et **19 NON**.

Art. 4 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Sergio DEL DEGAN avec **77 OUI** et **0 NON**.

Art. 5 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Francesca INDULSI, avec **75 OUI** et **1 NON**.

Art. 6:	Bulletins délivrés	:	77
amendé	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Anne LENAUD avec **76 OUI** et **1 NON**.

Art. 7 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Marko MARTINOVIC avec **58 OUI** et **19 NON**.

Art. 8 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Madame Smilja MINIC, ainsi qu'à son fils Misel, avec **49 OUI** et **27 NON**.

Art. 9 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Makuntina NSAMBU, ainsi qu'à sa fille Rosy, avec **69 OUI** et **8 NON**.

Art. 10 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Valerio SCAMUFFA, avec **77 OUI** et **0 NON**.

Art. 11 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Slavica SCEPANOVIC, avec **60 OUI** et **16 NON**.

Art. 12 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Madame Flora SUAREZ, son époux, Monsieur Andres-Manuel SUAREZ, avec **75 OUI** et **2 NON**.

Art. 13 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Thanigasalam SUBRAMANIAM, son épouse, Madame Saraswathy SUBRAMANIAM, avec **70 OUI** et **7 NON**.

Art. 14 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Jeyamohan SUBRAMANIAM, avec **70 OUI** et **7 NON**.

Art. 15 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Jeyaseelan SUBRAMANIAM, avec **70 OUI** et **7 NON**.

Art. 16 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Sothinathan SUBRAMANIAM, son épouse, Madame Ponmalar SUBRAMANIAM, et leurs deux enfants, Ishvariya et Kasthuri, avec **70 OUI** et **7 NON**.

Art. 17 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	76
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Sandra TRAJKOVIC, avec **60 OUI** et **16 NON**.

Art. 18 :	Bulletins délivrés	:	77
	Bulletins rentrés	:	77
	Bulletins blancs	:	0
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	77
	Majorité absolue	:	39

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Omer ZAHIROVIC, avec **55 OUI** et **22 NON**.

Monsieur le Président :

Je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Henry Auguste Bruno BONNET, né le 28 août 1978 à Montevideo, Uruguay, célibataire, d'origine uruguayenne;

Article 2.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Danko BOZIC, né le 1^{er} octobre 1960 à Lopare, Yougoslavie, ainsi qu'à son épouse Madame Krunicja Bozic, née Tadic le 27 mars 1964 à Lopare, Yougoslavie, et à leurs deux enfants Slavisa Bozic, né le 2 avril 1985 à Brcko, Yougoslavie, et Svjetlana Bozic, née le 14 janvier 1991 à Yverdon-les-Bains, tous quatre d'origine bosniaque;

Article 3.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Madame Vesna BOZOVIC, née Panajotovic le 12 mai 1968 à Prokuplje, Yougoslavie, ainsi qu'à son époux, Monsieur Dejan Bozovic, né le 31 mai 1967 à Prokuplje, Yougoslavie, et à leurs trois enfants Djordje Bozovic, né le 2 janvier 1994 à Yverdon-les-Bains, Dusan Bozovic, né le 23 juillet 1995 à Yverdon-les-Bains, Luka Bozovic, né le 26 septembre 1998 à Yverdon-les-Bains, tous les cinq d'origine yougoslave;

Article 4.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Sergio Rodolfo DEL DEGAN, né le 3 juillet 1943 à Buia, Italie, marié, d'origine italienne;

Article 5.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Francesca INDULSI, née le 29 mai 1988 à Yverdon-les-Bains, célibataire, d'origine italienne;

Article 6.- amendé : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Anne Valérie Sia LENAUD, née le 5 février 1984 à Orbe, célibataire, d'origine haïtienne;

Article 7.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Marko MARTINOVIC, né le 28 février 1983 à Yverdon-les-Bains, célibataire, d'origine croate;

Article 8.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Madame Smilja MINIC, née Djordjevic le 10 décembre 1962 à Prokuplje, Yougoslavie, ainsi qu'à son fils, Misel MINIC, né le 15 février 1984 à Prokuplje, Yougoslavie, tous deux d'origine yougoslave;

Article 9.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Makuntina Antonio NSAMBU, né le 8 janvier 1953 à Mbanza, Angola, d'origine angolaise ainsi qu'à sa fille, Rosy NSAMBU, née le 13 août 1999 à Yverdon-les-Bains, d'origine angolaise et suédoise;

Article 10.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Valerio SCAMUFFA, né le 23 octobre 1979 à Yverdon-les-Bains, célibataire, d'origine italienne;

Article 11.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Slavica SCEPANOVIC, née le 27 août 1975 à Kursumlija, Yougoslavie, célibataire, d'origine yougoslave;

Article 12.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Madame Flora Maria SUAREZ, née Di Vilio le 4 juin 1967 à Yverdon-les-Bains, d'origine italienne, ainsi qu'à son époux, Monsieur Andres-Manuel SUAREZ, né le 23 janvier 1964 à Betanzos, Espagne, d'origine espagnole;

Article 13 - : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Thanigasalam SUBRAMANIAM, né le 10 juillet 1945 à Neervely, Sri Lanka, ainsi qu'à son épouse, Madame Saraswathy SUBRAMANIAM, née Saravanamuthu le 21 août 1949 à Jaffna, Sri Lanka, tous deux d'origine sri lankaise;

Article 14.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Jeyamohan SUBRAMANIAM, né le 4 avril 1977 à Jaffna, Sri Lanka, célibataire, d'origine sri lankaise;

Article 15.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Jeyaseelan SUBRAMANIAM, né le 26 mars 1973 à Jaffna, Sri Lanka, célibataire, d'origine sri lankaise;

Article 16.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Sothinathan SUBRAMANIAM, né le 18 décembre 1969 à Jaffna, Sri Lanka, ainsi qu'à son épouse Madame Ponmalar SUBRAMANIAM, née Ponnuthurai le 8 septembre 1974 à Jaffna, Sri Lanka et leurs deux enfants, Ishvariya SUBRAMANIAM, née le 10 octobre 1997 à Yverdon-les-Bains et Kasthuri, née le 16 février 2000 à Yverdon-les-Bains, tous quatre d'origine sri lankaise;

Article 17.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Mademoiselle Sandra TRAJKOVIC, née le 16 mars 1985, célibataire, d'origine yougoslave;

Article 18.- : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à Monsieur Omer ZAHIROVIC, né le 27 avril 1979 à Travnik, Yougoslavie, marié, d'origine bosniaque.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Débat sur le thème de la violence organisé au Théâtre Benno Besson)

J'ai une simple question à l'adresse de la Municipalité.

J'ai assisté, comme beaucoup d'entre nous, le 30 août dernier, au débat organisé par M. KESSELRING sur le thème de la violence dans notre cité.

Ce qui m'a le plus touchée lors de cette soirée, c'est la participation très importante de la population.

En effet, environ 500 personnes se sont déplacées, se sentant concernées et ayant des choses à dire, un besoin de se faire entendre et beaucoup d'interrogations.

Le débat ayant été quelque peu malmené et malheureusement tronqué, beaucoup de citoyens sont repartis sans réponses concrètes.

La Municipalité pourrait-elle nous brosser un rapide tableau des structures et moyens en place dans notre cité pour stopper les débordements constatés au cours de l'été et cette spirale de la violence qui, de toute évidence, touche une population de plus en plus jeune, ainsi que les actions prévues dans un proche avenir ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je crois qu'il est peut-être bon de resituer le sujet par rapport aux événements de cette année. Effectivement, cette séance qui a eu lieu au Théâtre Benno Besson, a démontré le besoin évident de communication dans ce domaine-là entre la population et certains intervenants dans le monde social, économique, judiciaire et politique bien entendu. Il faut se rappeler que ce que nous vivons cette année à Yverdon-les-Bains est un phénomène que l'on retrouve dans maints endroits en Suisse, voire en Europe, mais c'est clair que l'on ne va pas regarder ce qui se passe ailleurs lorsqu'on a devant nous des phénomènes tels que ceux-ci. Je veux croire que ce qui s'est passé les 25 et 27 juillet, ces bagarres en ligne entre skinheads et autres voyous de tout genre à la Plage doit être un épiphénomène. Il ne faut pas le négliger. Il faut faire le constat de ce qui s'est passé et prendre certaines dispositions pour éviter ce genre d'épiphénomènes. Les autres phénomènes que nous avons vécus ensuite, qui ont été identifiés à maintes reprises dans les médias, se retrouvent malheureusement depuis un certain nombre d'années sous certains aspects. Je peux vous dire ce soir qu'il y a eu cette année, au niveau du nombre d'interventions pour ivresses, scandales et bagarres, à peu près les mêmes chiffres que

les années précédentes. Pas tout à fait la même nature, nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir.

Ce que nous avons fait, dans un premier temps, c'est que nous avons pris certaines dispositions. Nous avons fait quelques réunions, dans un délai très rapide entre, notamment, les autorités, les représentants de l'ordre judiciaire et les forces de l'ordre pour prendre des dispositions, cas échéant, si on devait aller de l'avant. Nous avons fait également, par la suite, d'autres séances, avec d'autres partenaires : sociaux, économiques, scolaires, etc. que nous avons identifiés. Nous avons tiré certains constats de ces réunions et nous pourrions donner quelques résultats bien entendu.

Je crois que s'il y a certaines choses à faire, bien entendu, c'est une réalité, il faut les faire dans des circonstances qui prévalent à l'heure actuelle, c'est-à-dire avec la tête froide. Il faut tirer les constats d'une manière réelle par rapport à ce que nous avons vécu en direct, mais c'est un sujet que nous devons élaborer maintenant à court, moyen et long terme, avec certaines dispositions et en hiérarchisant certaines choses.

Prochainement, le 19 septembre, certains de ces partenaires vont se retrouver pour proposer certaines actions à la Municipalité et pour cela je demanderai peut-être au Municipal de la Jeunesse de donner un petit peu le fil rouge de la suite des opérations dans ce domaine-là, concernant notamment la jeunesse, bien entendu.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Merci à Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET de m'avoir transmis le texte de son intervention en début de soirée.

J'aimerais d'abord insister sur le fait que les problèmes que l'on connaît actuellement, liés à la violence de certains jeunes dans notre ville, c'est l'affaire de tous, pas seulement du monde politique. En cela, la séance du 30 août au Théâtre Benno Besson l'a bien démontré.

Cela concerne donc bien tout un chacun, chaque citoyen dans sa sphère de compétence et d'influence. D'où l'importance de chercher et de trouver des solutions et des réponses ensemble, en réseau.

Cette façon de voir les choses ne date pas des événements malheureux de cet été. Le groupe de coordination jeunesse de la commune s'est déjà ouvert à plusieurs reprises, à plusieurs partenaires. Une évaluation des besoins en matière de prévention est actuellement menée. Elle aboutira à des propositions concrètes dès cet automne.

L'Association pour la jeunesse d'Yverdon-les-Bains et de sa région a interrogé également les enfants des écoles. Les résultats de cette enquête seront connus le 19 septembre. C'est précisément ce jour-là que se réuniront, autour d'une même table, l'Association des parents d'élèves d'Yverdon, je disais en préambule que nous étions tous touchés par la problématique

alors, bien évidemment, les parents sont les premiers concernés et je me réjouis qu'ils apportent concrètement leur pierre à l'édifice. Nous avons également invité à cette réunion le président des crèches vaudoises qui se trouve être également le président d'une crèche d'Yverdon.

Là, j'aimerais ouvrir une parenthèse si vous le permettez. En tant que municipal des affaires sociales, je suis délégué par la Municipalité pour la représenter dans de nombreuses crèches et institutions, maisons de la petite enfance de la ville. Là, je vois quasi quotidiennement des éducatrices qui font un travail remarquable et admirable, avec des enfants, tout petits parfois, placés par le SPJ qui sont des cas de plus en plus difficiles. Les pédopsychiatres le disent : tout se joue entre 0 et 6 ans; c'est là où les enfants acquièrent leur savoir être. C'est là où se définit leur comportement pour plus tard et pour la vie. Et là, les éducatrices ont un travail de socialisation et de prévention incontournable. Nous, en tant que politiques, nous avons le devoir de le souligner trois fois, de le reconnaître, de l'encourager et de le valoriser.

Je referme là la parenthèse pour en revenir au 19 septembre et aux mesures concrètes proposées.

Nous avons invité également la présidente du CRA - Centre de rencontres et d'animation - les directeurs d'écoles primaires et secondaires, les médiateurs scolaires, les responsables du SEMOI - semestre de motivation pour les jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage après leur scolarité obligatoire - la présidente du Parlement des Jeunes, la FAREAS et Appartenances, le directeur du Foyer Petitmaître, la police, Horizons Jeunes, association nouvellement née et qui nous présente, il y a quelques semaines, son budget et à qui nous avons déjà attribué une somme de Fr. 45'000.-- pour commencer son travail, l'éducateur de rue et l'éducateur responsable de Check-Point qui tous deux viendront avec des propositions qui ont déjà fait l'objet d'une étude par l'Association AJYR, à savoir l'ouverture, durant l'été, du Check-Point, sous forme de permanence éducative et d'animations extérieures. Deuxième proposition : l'engagement d'un deuxième éducateur ou éducatrice de proximité.

Si je dis de proximité et non pas de rue, ce n'est pas pour rien. Mehdi MESSADI a établi un rapport de son activité de cet été. Entre juin, juillet et août, il s'est occupé de 74 jeunes, 36 seulement sont Yverdonnois, les autres proviennent de communes voisines. Fort de ce constat, le Président de l'AJYR a adressé une lettre au Président de la régionalisation de l'action sociale, afin de le sensibiliser au phénomène et pour lui demander de mettre cet objet de discussion à l'ordre du jour de la prochaine séance du comité directeur. Celui-ci se déterminera dans quelle mesure l'engagement d'un deuxième éducateur ou éducatrice pourrait être financé par l'ensemble des communes de la région.

Quand je vous disais que c'était l'affaire de chacun, c'en est bien là la démonstration. Et c'est bien tous ensemble que nous arriverons à terme à trouver les bonnes réponses et les bonnes solutions.

Je terminerai en vous disant que cet après-midi, la Municipalité a décidé de mettre sur pied une exposition réalisée par le Centre Martin Luther King et parrainée par l'UNESCO; elle

parle de prévention de la violence et de l'initiation aux principaux outils de la non-violence. Le lieu et les dates de cette exposition vous seront communiqués dès que possible.

J'espère avoir répondu, du moins en partie, à vos préoccupations qui sont aussi les nôtres.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Monsieur le Municipal et Monsieur le Syndic de leur réponse qui me donnent un panorama assez intéressant de ce qui se fait. Il me vient une deuxième question que je me permets de poser tout de suite :

- J'aimerais savoir à quel moment vous allez informer la population de ce qui se fait parce qu'au fond, il me semble quand même que ces choses ne se savent pas bien, et par quel biais vous allez le faire ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je crois que la population, ces derniers temps, a reçu beaucoup d'informations. Il n'en demeure pas moins que, par rapport à ce que nous avons vécu lors de la séance au Théâtre Benno Besson, il est apparu qu'il y avait pas mal de lacunes dans cette information et que les gens ne connaissaient pas forcément toutes les structures qui étaient à disposition notamment de la jeunesse dans notre ville.

Nous devons impérativement informer. Le canal de la presse est un bon vecteur de communication, ce d'autant plus que l'occasion nous sera donnée prochainement, suite à la séance qui vient d'être mentionnée par Monsieur le Municipal FORESTIER. Nous pourrons faire le point de la situation, mettre en évidence les idées peut-être novatrices, on le souhaite, dans ce domaine, et éventuellement les moyens que nous pourrons engager dans la mesure où nous sommes en train de faire le budget 2002.

Il y a d'autres informations à donner au travers des écoles. Nous ne sommes pas la seule ville touchée par ce phénomène, notamment dans les écoles. Certaines choses se sont déjà mises en place au niveau de l'information, notamment à Lausanne et nous allons nous inspirer de ce qui se fait à Lausanne qui a déjà fait un énorme travail dans ce sens-là, faire une lettre circonstanciée, une de plus, me direz-vous, mais on espère que celle-ci sera vraiment bien sentie vu les circonstances actuelles.

Autre chose : au niveau des établissements publics, nous allons rappeler certaines règles issues de la loi sur les auberges et débits de boissons. Concernant le règlement de police communal, il est bon de rappeler, de temps en temps qui a le droit de fréquenter les établissements publics, à partir de quel âge et ce qui est autorisé de consommer aussi; peut-être qu'il y a certaines lacunes dans ce domaine-là.

Autre chose encore : nous avons aussi saisi l'opportunité de notre situation de députés, mon collègue Paul-Arthur TREYVAUD et moi-même pour intervenir par voie d'interpellation au niveau du Conseil d'Etat car justement, dans ce que nous avons vécu cet été, cela a fait ressortir bien des choses. Les rencontres que nous avons eues avec les différents partenaires dans cette opération, que j'appelle chaîne de la sécurité, tant du côté de la police que de l'ordre judiciaire, ont fait apparaître des lacunes importantes au niveau du Tribunal des mineurs, chose que nous avons identifiée et nous nous en inquiétons pas voie d'interpellation au niveau du Grand Conseil.

Nous avons également identifié la question de certains permis d'établissement accordés à l'heure actuelle à des gens qui ont un curriculum hors du commun, serais-je tenté de dire. Il serait peut-être temps de voir certaines choses de plus près. Il appartient au Canton de réagir, avec bien entendu, la copie de cette lettre que nous avons adressée au nom de la Municipalité aux offices concernés au niveau de la Confédération. Il ne faut pas faire de mélange, on est bien d'accord, mais il y a certains cas identifiés qui méritent une attention particulière.

Donc, prochainement, une conférence de presse sera donnée pour mettre en place les structures que nous souhaitons voir s'intensifier à Yverdon-les-Bains et surtout, en même temps, montrer ce qui existe déjà et ce qui est à disposition de la jeunesse à Yverdon-les-Bains.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.



Motion de Madame Damaris BRASEY (Pour une aide familiale et sociale)

J'ai le plaisir de vous présenter ce soir cette motion concernant une aide aux familles yverdonnoises, aux enfants et ados de notre cité. On va droit dans la lignée de ce dont on vient de parler.

En effet, c'est à la fin du printemps déjà que j'ai été interpellée par plusieurs habitants du quartier de Sous-Bois.

Une famille faisait vendre de la drogue à ses enfants et amis de ceux-ci, une autre famille était un modèle de destruction par l'alcool (la mère est rentrée plus d'une fois en vomissant dans les escaliers de l'immeuble, ce qui avait d'ailleurs été rapporté au Service des Gérances).

Un autre quartier fait souci depuis quelques années, non loin de celui de Sous-Bois, et c'est celui de la Villette.

Combien de jeunes ados sont dehors bien après Cendrillon, des petits enfants traversent la route de Cheseaux sans que personne ne les accompagne et sont également dehors jusqu'à 21 heures et plus; certains jeunes vont "semer" - pardonnez-moi l'expression - au quartier d'à côté, dont je viens de parler, et remontent dans les quartiers de villas.

Je me suis interposée un soir entre un propriétaire et des enfants, mon mari a ramassé les débris d'une fusée du 1^{er} août ayant fait exploser notre boîte aux lettres, et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas.

J'imagine que les quartiers de Pierre-de-Savoie et des Moulins vivent à quelque chose près des situations pareilles.

Quant au quartier des Cygnes, j'ai pu, durant cet été, mesurer un certain degré de grande misère dans certaines familles.

Ainsi, je ne crois pas qu'il y ait encore beaucoup d'éléments à rajouter pour vous proposer, chers Conseillers, de bien vouloir accepter ce soir l'idée d'engager un éducateur ou une éducatrice de rue et un ou une assistant(e) social(e) pour les quartiers périphériques de notre ville d'Yverdon-les-Bains.

Monsieur Mehdi MESSADI l'a dit, il ne peut plus faire tout tout seul. Il faudrait pouvoir empêcher, dans une certaine mesure, les jeunes de venir au centre et de former des clans de combat.

A plusieurs reprises, des personnalités de notre ville se sont retournées contre les parents. C'est pour cela qu'avoir un ou une assistant(e) social(e) dans ces quartiers pourrait, dans bien des cas, aider et entourer des familles se trouvant dans des situations inextricables. Se trouver à proximité, de manière régulière, donnerait une certaine confiance aux personnes nécessitant de l'aide.

Vous me poserez peut-être la question des locaux : et bien, concernant le quartier de Sous-Bois, des locaux sont déjà aménageables au rez-de-chaussée, ils appartiennent à la Commune.

Concernant la Vilette, il faudrait demander aux gérances de bien vouloir nous mettre des locaux de manière régulière sur place. Ces locaux existent et sont régulièrement employés pour fêter des anniversaires.

Je peux donc facilement imaginer que, dans tous les quartiers de notre ville, il soit possible d'utiliser des locaux existants déjà et n'étant pas forcément employés.

Je sais, comme nous tous d'ailleurs, que notre Municipalité s'est déjà penchée sur la question : par cette motion, je désire que notre Conseil donne un feu vert à celle-ci pour qu'elle puisse,

au plus vite, répondre à un besoin évident qu'a notre ville en accompagnateurs de nos citoyens démunis, bien souvent, face à une certaine misère et violence.

Je vous remercie de votre attention et j'aimerais quand même rajouter, par rapport à la réunion du 30 août, que l'on a parlé beaucoup de violence des 15 - 16 ans, on peut monter jusqu'à 25 ans, mais je crois que la violence est de 0 à 77 ans : un grand-père qui bat sa femme devant les petits-enfants, la misère et la violence sont déjà là. Je crois que c'est pour cela qu'un assistant social ou une assistante sociale pourrait aider à accompagner et arrêter, dans un certain sens, cette situation.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport :

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Votre motion pour une aide familiale et sociale cite de nombreux exemples concrets et pratiques. Je crois que la Municipalité peut prendre acte du dépôt de cette motion ce soir et nous acceptons qu'elle soit directement envoyée à la Municipalité pour étude et rapport. Elle entrera dans la droite ligne de ce qui va se faire le 19 septembre, mais aussi dans les prochaines séances, parce que, le 19 septembre, ce n'est qu'un début.

Plus personne ne demande la parole et il est passé au vote.

Résultat : la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport sont acceptés à une évidente majorité.



Interpellation de Mme Gloria CAPT (Sécurité en ville d'Yverdon-les-Bains) - Retirée -

Je retire mon interpellation qui avait aussi trait à la sécurité et dans laquelle je m'inquiétais de savoir quelles étaient les mesures concrètes que la Municipalité avait prises pour juguler la violence qui sévit actuellement à Yverdon. Je comprends que des actions sont en cours et j'attends, comme toute la population, un rapport circonstancié lors de notre prochain Conseil, je l'espère, sur les résultats de votre séance du 19 septembre et sur votre plan d'action.

Je vous remercie.



Question de Mme Hélène GRAND (Ecole de Musique du Nord vaudois - diminution de la subvention aux élèves)

Ma question s'adresse bien sûr à la Municipalité.

Une connaissance m'a envoyé une lettre émanant de l'Ecole de Musique du Nord vaudois qui disait : *"La Municipalité d'Yverdon nous a informés que pour des raisons d'économies et de compression budgétaire, elle a décidé de ne pas octroyer, de façon systématique, le rabais d'écologie de Fr. 100,-- semestriel aux enfants d'Yverdon suivant des cours auprès de notre école."* On parle après de déterminer le montant de l'aide en fonction du revenu fiscal et que début septembre, la liste des élèves vous sera transmise pour que vous puissiez décider quels sont les rabais à accorder, etc. et que les élèves des communes soutenant l'école seront toujours traités de manière préférentielle.

La personne qui m'a transmis cette lettre était donc inquiète de ce changement. Evidemment, ses enfants suivent des cours à l'école de musique et elle pensait qu'elle ne pourrait peut-être pas forcément continuer à les laisser poursuivre ces cours.

Mes questions sont les suivantes :

- A ce jour, ce barème est-il communiqué aux personnes concernées ?
- Les parents peuvent-ils en avoir connaissance directement et par qui les dossiers sont-ils traités ?
- Les règles de confidentialité seront-elles respectées puisqu'on parle de revenus, de déclarations fiscales, etc. ?
- La Municipalité peut-elle nous rappeler la genèse de cette décision ? Elle me semble faire suite à une discussion que nous avons eue dans ce Conseil si mes souvenirs sont bons.

En conclusion, j'aimerais quand même émettre le souhait que les subventions aux élèves musiciens aillent plutôt en augmentant qu'en diminuant, car la culture des dons ou des goûts artistiques est fort précieuse pour un développement harmonieux des enfants et, puisque nous venons de parler de prévention de la violence, c'est aussi un élément de l'épanouissement artistique de la prévention de la violence.

Madame la Municipale Christiane LAYAZ :

Vous devez vous souvenir que, lors de l'adoption du budget l'année dernière, nous avons évoqué ce problème, notamment suite à des questions de Madame Damaris BRASEY.

Un rapport détaillé vous parviendra lors de la prochaine séance, mais d'ores et déjà nous pouvons vous rappeler quelques éléments.

La Municipalité a décidé de ne plus accorder une subvention à tous les enfants yverdonnois ou jeunes qui fréquentent l'Ecole de musique. Pourquoi ? Parce qu'il convient, et ce Conseil avait été d'accord au moment de l'approbation du budget, de faire une différence entre les enfants de parents aisés, qui ont des revenus de quelque Fr. 300'000,-- par année, et les parents qui ont des difficultés.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité a effectivement accepté un barème qui n'a pas été communiqué à la direction des écoles. Tous les dossiers seront traités avec la plus grande confidentialité, à l'instar des dossiers que nous examinons concernant la Clinique dentaire.

Je peux déjà vous rassurer que cette dame, certainement, n'a pas un revenu exorbitant par rapport à ce qu'elle dit et qu'elle sera certainement toujours soutenue par la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Nous ne sommes pas la seule commune dans le canton Vaud à avoir décidé d'attribuer un tarif différencié en fonction du revenu et de la fortune des parents. Dans la région du Nord vaudois, pratiquement toutes les communes qui soutiennent l'école suivent Yverdon-les-Bains. Nous nous sommes renseignés : au conservatoire de musique de Vevey – Montreux, le même principe a également été adopté.

C'est donc quand même une décision qui a de plus en plus cours dans nos villes vaudoises et je pense que c'est équitable.



Question de Monsieur Charles MOUQUIN (Affaire CORDAY)

J'ai une question à l'adresse de la Municipalité.

Le 7 septembre 2000, j'avais demandé à la Municipalité ce qu'il en était de l'affaire CORDAY. Monsieur le Syndic m'avait répondu que *c'était une opération très pénible, mais nous réglerons la procédure dans le plus bref délai.*

A ce jour, je n'ai rien appris de nouveau concernant Monsieur CORDAY. Alors, qu'en est-il ? Cette affaire est-elle liquidée et quelles en ont été les conséquences pour les deux parties ?

J'espère néanmoins avoir une réponse avant qu'il n'y ait prescription. Merci d'avance.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

C'est une affaire interne effectivement, une affaire entre patron et employé. Monsieur CORDAY est à l'heure actuelle et depuis son départ au bénéfice d'un certificat médical. Nous sommes dans l'attente d'une décision définitive de l'AI pour le début 02.

Monsieur Charles MOUQUIN :

Je remercie Monsieur le Syndic de la réponse.

**Interpellation de Madame Valérie JAGGI (Plan directeur de l'électricité)**

Je désire revenir sur ma question de tout à l'heure concernant le plan directeur de l'électricité.

Je souhaite que la Municipalité nous fournisse un détail du plan d'investissement financier par rapport au plan directeur de l'électricité. Effectivement, la Commission des finances a relevé dans son rapport qu'il s'agissait d'un investissement de 15 à 20 millions. Cela me semble important d'être informés rapidement au vu des chiffres annoncés. D'autre part, sur quelle base ces chiffres ont-ils été avancés et est-ce que 20 millions est vraiment un plafond ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je crois avoir répondu lors de la demande sur les crédits complémentaires qui sont du ressort de la Municipalité. Nous allons les utiliser à bon escient pour vous donner les meilleures réponses dans les meilleurs délais.

Madame Valérie JAGGI :

Je remercie Monsieur le Syndic de faire diligence au plus vite.

**Question de Monsieur Yves RICHARD (Travaux sur l'avenue des Bains - problèmes de circulation)**

J'adresse ma question à la Municipalité. Elle concerne l'avenue des Bains et les problèmes qu'engendre sa fermeture à la circulation, sauf pour les transports publics et les camions.

- 1) Dans le rapport de la Commission du 19 mars 2001, il était envisagé qu'un sens unique ville – sortie côté Lausanne serait instauré provisoirement. Ne serait-il pas judicieux de reprendre cette solution ? Ceci éviterait aux usagers qui se rendent sur la route de Moudon de faire le détour par le rond-point de la sortie de l'autoroute et, de ce fait, supprimerait les bouchons qui se forment sur la route de la Sallaz et la sortie de l'autoroute.

En plus, la route de la Sallaz serait soulagée ainsi que la rue d'Entremonts et cela permettrait de supprimer les feux installés à la sortie d'Y-Parc, donnant sur la route de la Sallaz.

Lors de la décision, le trafic poids lourds était beaucoup plus conséquent et l'ouverture de la N1 a grandement contribué à diminuer ce trafic.

- 2) La Municipalité peut-elle informer ce Conseil sur le déroulement et l'avance des travaux ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Monsieur le Conseiller RICHARD fait allusion à la fermeture de l'avenue des Bains, j'aurais personnellement plutôt tendance à dire l'ouverture non maîtrisée de cette dernière, puisque beaucoup trop d'utilisateurs n'ont rien à faire dans ce périmètre lors des travaux, ce qui nous pose un problème évident.

La mise en place d'un sens unique auquel il a fait allusion nous pose un énorme problème, parce que la hauteur maximale des camions pouvant emprunter la rue de la Sallaz est de 4,10 m. Le gabarit européen étant de 4,50 m, je vous laisse imaginer ce que les gens vont faire en passant sous le pont avec les 40 cm de trop qu'ils ont sur les camions dont ils disposent. Cela arrive malheureusement trop souvent.

Il s'agit pour nous, bien entendu, de maîtriser cette opération dans les meilleures conditions possibles. On se rend compte là, une fois de plus, que l'inobservation des usagers de l'avenue des Bains est flagrante : 95 % des gens qui transitent par l'avenue des Bains entre le débouché de la rue d'Entremonts et celui de la route de Pomy n'ont rien à faire dans ce périmètre. C'est du trafic qui passe au travers de 3 interdictions générales de circuler. De temps en temps, quand nous avons les moyens de le faire, nous essayons d'intervenir, tout ceci pour une question principale de sécurité pour les gens qui travaillent sur ce chantier. Ce sont des situations difficiles, très conflictuelles : il y a des vélos, des piétons, des mamans avec des poussettes et des automobiles qui n'ont rien à faire là-bas.

Je fais appel ce soir à la responsabilité des Yverdonnois et des Yverdonnoises pour qu'ils exécutent et suivent les indications de la police. Nous essayons de mettre au point tout ce que nous pouvons dans ce secteur-là, mais c'est très difficile.

Ce que l'on risque de mettre en place prochainement et qui a prévalu lors des travaux de l'avenue de la Gare, ce sont des feux, notamment pour les camions et les transports publics. Nous allons essayer d'aller dans ce sens-là.

Va-t-on améliorer la situation ? Le mieux, en fait, c'est que les travaux puissent s'accélérer et pour le planning, je donne la parole à mon collègue du Service des travaux.

Monsieur le Municipal Gustave MILLASSON :

Je prends donc la suite des événements. Vous vous rappelez peut-être qu'en mars, lors de la présentation du préavis, nous avons bien distingué deux phases. La première qui allait grosso modo jusqu'au Motel des Bains et la deuxième phase qui irait jusqu'aux 4-Marronniers.

Il était permis pour nous de rêver et de se dire, en quelque sorte, que nous essayerions de tout faire, à la limite, pour réaliser les deux phases avant l'Expo. Ce n'était pas inconcevable du point de vue technique pour autant que l'entreprise qui a eu le bénéfice de l'adjudication des travaux, effectivement, se donne les moyens de suivre un tempo pareil. Logiquement, le préavis nous présentait la deuxième phase après l'Expo.

C'est vrai que c'est le Service des travaux et de l'environnement qui a la direction des travaux (une seule personne que je ne nommerai pas, vous la connaissez certainement aussi bien que moi). Périodiquement, j'ai des rapports sur l'avancement de ces travaux. L'entreprise à laquelle nous avons adjugé les travaux est d'habitude une entreprise extrêmement sérieuse. Elle a toujours fait un excellent travail, dans des délais très rapides. Il se trouve peut-être que, l'économie ayant trouvé un second souffle, cette entreprise est effectivement dispersée sur plusieurs chantiers et quelquefois, les gens ont raison de faire la remarque qu'il n'y a, sur cet énorme chantier, que deux ou trois personnes qui travaillent ici ou là. On peut dès lors s'inquiéter de l'avancement des travaux. C'est pourquoi, la direction des travaux a fixé un délai à cette entreprise au 10 septembre pour lui remettre une nouvelle planification de ses travaux, afin que la première phase soit terminée le 16 novembre. Voilà où en est la situation.

Monsieur Yves RICHARD :

Je remercie Monsieur le Syndic et Monsieur le Municipal.

Concernant les camions, peut-être juste une petite remarque : on peut les faire passer par l'autoroute et sortir à Yverdon-Ouest, ce qui évite un peu tous les ponts. C'est une solution.

Je vous remercie néanmoins de votre réponse et je vois que cela bouge un peu.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Pour en revenir au niveau du trafic, il est vrai qu'il y a quand même certains automobilistes, heureusement disciplinés, qui ne prennent pas cette avenue des Bains.

Je remarque, depuis un certain temps, qu'il y a un amoncellement de voitures à la rue du Valentin désirant partir au cimetière, à gauche, direction Lausanne.

Est-il possible de changer le rythme des feux parce que ce feu-là est très court et en plus, il bloque beaucoup la circulation pour les gens désirant partir de l'autre côté parce qu'il n'y a pas assez de place pour deux voitures ? Est-il possible de changer le rythme des feux et de mettre là un feu vert un petit peu plus longtemps de manière à désengorger ce goulet Valentin – cimetière ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je vais vous donner une la Palissade : une minute a toujours 60 secondes. Quand on divise ceci par séquence des feux, si on avantage d'un côté, on prétérite de l'autre et on s'aperçoit que l'axe principal, qui est connu sur la petite ceinture, l'axe Lausanne – Neuchâtel, est toujours très fréquenté. On peut très bien prétériter cet axe-là pour favoriser l'autre, perpendiculaire, mais nous allons avoir le même problème de l'autre côté, avec une autre saturation. C'est vraiment une situation avec laquelle on doit faire jusqu'à la fin de la première étape à laquelle faisait allusion mon collègue, Monsieur MILLASSON. Dans la mesure du possible, on essaye d'accélérer les phases ailleurs, par la police, quand on peut la mettre à disposition, mais à l'heure actuelle, c'est vrai que nous avons d'autres endroits, notamment aux abords des écoles, où nous devons être un tout petit peu plus attentifs et cela crée quelques bouchons, on en convient, mais à des heures de pointe seulement.

On espère que la situation se rétablira dans les plus brefs délais, mais dans des chantiers qui avoisinent les 3,5 millions de dépenses, on ne peut pas tout faire en 15 jours, malheureusement.

Monsieur Robert FAVRE :

Personnellement, je fais la proposition suivante :

- sur le débouché qui vient depuis le Valentin, que l'on fasse un marquage qui incite les automobilistes à tenir le centre pour ceux qui vont tout droit, afin que les gens qui partent à droite puissent passer. Le bon sens n'étant malheureusement pas une vertu que chaque automobiliste connaît, on voit des gens qui se plantent au milieu. Par une ligne provisoire, je dirais, pendant la période de ces travaux, il me semble que l'on pourrait remédier à ce problème.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je prends acte de cette possibilité. Ce que je sais, jusqu'à l'heure actuelle, c'est que nous avons compté sur le bon sens des gens. Cela ne suffit peut-être pas, vu l'intensité du trafic, mais il semble que nous n'ayons pas les gabarits suffisants ; peut-être qu'avec du provisoire on pourrait se contenter de cela. Je poserai la question demain et nous essayerons de faire au mieux.

**Question de Monsieur Dominique SARTORETTI (Parkings à vélos de Léon-Michaud)**

C'est une question que j'adresserai à la Municipalité, en particulier à Monsieur VON SIEBENTHAL, municipal.

C'est une question de date, car aujourd'hui, nous sommes le 6 septembre. Le 21, c'est dans 15 jours et c'est la fin de l'été. En revenant sur le procès-verbal du 7 juin 2001, Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL nous disait que nous aurions une réponse, concernant mes parcs à vélos, d'ici la fin de l'été. Alors, est-ce que je pourrais avoir une réponse ce soir ?

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Vous n'avez pas un rapport de la Municipalité pour répondre à votre motion, donc vous n'aurez pas la réponse formelle ce soir, vous pouvez bien l'imaginer.

Ce que je vous ai dit le 7 juin était vrai : nous avons réentrepris cette étude sur d'autres bases. Nous nous sommes encore rencontrés récemment pour aller voir sur place avec le Service de l'urbanisme, la Direction de Léon-Michaud et moi-même les solutions qui pourraient se présenter. Des négociations sont maintenant en cours avec le Centre professionnel pour déplacer ce parking à vélos non pas devant la salle de gym et les salles de travaux manuels parce qu'il n'y a pas la place pour mettre environ 500 vélos. Il faut donc une place supplémentaire et le seul endroit où l'on peut les mettre, c'est dans la cour utilisée actuellement par le parking pour le Centre professionnel.

L'idée serait de faire une rocade entre le Centre professionnel pour les parkings à vélos qui seraient installés à cet endroit et mettre les voitures le long de la rue Roger-de-Guimps, à l'endroit où se trouve actuellement les vélos, avec un système de parking fermé, parce que nous avons aussi des problèmes de ce point de vue-là. Les négociations ont débuté.



Interpellation de Madame Damaris BRASEY (Mesures pour l'entourage en cas d'arrestation d'une personne)

Suite et fin du dossier concernant les personnes arrêtées avec ou non une petite visite au domicile de celles-ci et appel à un membre de la famille pour être sûr qu'aucun enfant et / ou qu'aucune personne handicapée ne puisse être oubliée.

Suite au dernier Conseil communal, j'ai reçu un appel téléphonique à mon domicile d'une personne connue de la place et faisant partie, d'ailleurs, d'un de nos partis ici représentés.

Cette personne désirait me transmettre deux situations qu'elle avait vécues, d'arrestations ou d'hospitalisation de tierces personnes, sans qu'aucune confirmation d'identité ne soit demandée aux témoins ; ceci ayant corsé passablement la suite des événements à l'hôpital d'ailleurs !

Si je réagis ce soir, encore une fois, c'est bien parce que les réponses données lors du dernier Conseil communal ne m'ont vraiment pas convenu.

Si je laisse passer maintenant mon droit de parole, nous passerons au prochain sujet sans que je ne puisse alors vous questionner plus.

Je reprends donc vos éléments de réponse :

- Monsieur le Municipal nous parle de principes et de procédures, quelles sont-elles ? C'est la page 272 du procès-verbal de la dernière séance et que nous venons d'adopter.
- Et, concernant la réponse de Monsieur le Syndic, elle ne me rassure pas, elle ne nous permet pas d'avancer d'un pouce.

L'exemple de Genève n'était en fait que prétexte pour étayer ma question. Je ne désire en aucun cas que l'on attende que l'enquête soit close et la question jugée pour que l'on réfléchisse à ce qui pourrait se passer chez nous.

Monsieur le Syndic, j'ai désespérément essayé de vous joindre avant les vacances d'été afin de vous avertir de mon intervention de ce soir. J'espère néanmoins que la personne m'ayant répondu au greffe aura pu faire le nécessaire pour que vous puissiez vous préparer.

Je vous remercie de votre réponse, je l'espère, complète.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Madame la Conseillère a cherché désespérément à me joindre, j'ai essayé désespérément de la rappeler. Ses enfants m'ont d'ailleurs répondu qu'elle venait de partir, j'attends toujours le retour.

Nous en sommes là ce soir. Il n'en demeure pas moins que Madame BRASEY repose la même question et je serais tenté de faire la même réponse. Cela ne sera pas le cas. Nous allons voir un petit peu les procédures effectives en vigueur aussi bien à la police, mais surtout et avant tout, à la police cantonale, parce que c'est elle qui procède à certaines arrestations et rarement la police municipale.

Nous irons voir de son côté. Ces temps, nous nous voyons assez souvent, cela fera une questions subsidiaire aux divers.

Madame Damaris BRASEY :

Je remercie Monsieur le Syndic de cette réponse.

**Question de Mme Gloria CAPT (Aire d'entraînement des kayaks)**

En me promenant sous le pont des chemins de fer, en face des Ateliers CFF, j'ai constaté que l'aire d'entraînement des kayaks n'est plus utilisée depuis longtemps. Je souhaiterais savoir ce qu'il va advenir des nombreuses installations qui s'y trouvent et s'il est prévu de les démonter ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

J'ai fait la même remarque que vous, il y a encore plus longtemps. Nous allons nous renseigner auprès du club qui avait mis ces installations en place. S'il n'y a vraiment plus d'utilité parce que la mode a passé, nous prendrons des dispositions pour que ces installations soient démontées. C'est vrai qu'elles ne portent pas beaucoup préjudice à l'environnement dans ce secteur-là, mais si elles ne sont plus utilisées, cela ne sert à rien de les conserver.

Madame Gloria CAPT :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.



Question de Monsieur Jean-Daniel CARRARD (Y a-t-il encore un commissaire à Yverdon ?)

J'ai une question à la Municipalité.

Lors des différents débats liés à la sécurité ou ceux liés à la police, j'ai été surpris de constater chaque fois que c'était le lieutenant RICHOZ qui participait aux séances et qui a représenté la police municipale. Ma question est simple : y a-t-il encore un commissaire à Yverdon ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Il y a encore un municipal de la police et également un commissaire. La place du municipal, apparemment, est à prendre, en tout cas au premier tour, et la place du commissaire n'est pas encore à repourvoir.

Si le lieutenant RICHOZ a participé à tous les événements liés aux activités intenses découlant de cet été, c'est bien parce qu'il est responsable de police-secours qui manage l'ensemble du système et c'est lui qui est sur le terrain. Nous voulions d'ailleurs un homme de terrain. Le Commissaire aussi, bien entendu, puisqu'il fait ses permanences, assume aussi ses responsabilités dans ce domaine. Mais tout ce dossier a été managé d'entente avec le Syndic qui vous parle et le lieutenant RICHOZ. Nous étions également en rapport avec la gendarmerie pour tout ce qui a été géré durant cet été. C'est pour cela que c'est lui qui apparaît pour la gestion de ce dossier.

Monsieur Jean-Daniel CARRARD :

Je remercie Monsieur le Syndic de m'avoir rassuré.

**Intervention de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Résultats du vote sur les naturalisations)**

J'aimerais intervenir sur les résultats du vote de ce soir concernant les naturalisations.

Bien que le Conseiller soit libre de voter comme il le veut, je pense qu'il ne prend pas un énorme risque en faisant confiance à la Commission des naturalisations qui ne prend pas sa tâche à la légère. De plus, je vous rappelle que tous les partis sont représentés au sein de cette commission et que, par conséquent, l'avis de cette commission émane d'une concertation réfléchie et approfondie entre des sensibilités différentes qui sont sensées correspondre à celles qui sont présentes au sein de ce Conseil communal.

Cependant, je vous le concède, le Conseiller est libre de se démarquer de l'avis de son parti et heureusement.

Néanmoins, au vu de ces résultats, j'aimerais que le Conseil communal prenne conscience des responsabilités qu'il a, ainsi que des préjugés et des stéréotypes qu'il peut véhiculer au sein d'une population qui manque parfois de repères.

Je pense que ce vote porte la trace d'une xénophobie non-fondée, contre une population qui a, à mon sens, déjà assez souffert et qui est largement intégrée à notre culture.

En mon nom, je demande pardon à la population qui a été ce soir, et une fois de plus, bafouée.

(Applaudissements)

Madame Damaris BRASEY :

Si vous connaissez mon nom de jeune fille, qui est d'origine espagnole, ARAUJO, j'ai souffert plus ou moins de certaines remarques de profs, d'ailleurs, à l'époque, qui nous prenaient pour des Espagnols catholiques alors que j'étais protestante, mais il n'empêche qu'il m'arrive de voter négativement pour des raisons personnelles. Et je pense que j'en ai le droit et je continuerai jusqu'à la fin de mon mandat à le faire.

12. EXPO.02

Information de Monsieur le Syndic Olivier KERNEN (Avancement des travaux – visites du chantier de l'Arteplage d'Yverdon)

Sur ce point de l'ordre du jour, j'aimerais quand même vous donner quelques informations, que nous avons déjà données en son temps, qui avaient paru dans le Journal du Nord vaudois, mais qu'il est peut-être bon de rappeler parce que le chantier avance beaucoup.

Il faut savoir que le chantier Expo peut-être visité tous les jours, sauf le dimanche, de 08 h 30 à 18 h 00 avec une pause à midi. Cette visite est payante et coûte Fr. 5.--. Par contre, les Yverdonnois peuvent visiter le chantier gratuitement le mercredi. Il faut simplement pour cela réserver auprès de l'Expo – j'ai un numéro de téléphone si cela intéresse certaines personnes, ou on peut l'obtenir au niveau du greffe – mais je crois que c'est intéressant parce que cela va très vite. C'est un énorme chantier, que l'on n'a pas l'habitude de voir et les indécis de l'Expo, ceux qui imaginent que cela traîne et que l'on ne sera jamais prêt à l'ouverture le 14 mai prochain, pourront déchanter, parce que cela marche vraiment bien. De nombreuses entreprises travaillent sur ce chantier et c'est peut-être quelque chose à voir.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN (Séance d'information grand public)

Nous avons décidé, aujourd'hui, au niveau du CRAY.02, de mettre sur pied une prochaine séance d'information dans le courant du mois de novembre. Nous aurons l'occasion de discuter de plusieurs sujets qui doivent vous intéresser de près, et intéresser certainement la population, puisque ce sera une information grand public qui devrait se dérouler à la Marive.

Les sujets seront les déplacements durant l'Expo à Yverdon-les-Bains, le stationnement, les animations culturelles et économiques qui se dessinent et aussi les informations qui viendront du côté de l'Expo.

Je vous donne donc rendez-vous au mois de novembre pour de plus amples renseignements sur tous ces points-là.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir, j'espère ne pas avoir été trop long.

**Monsieur le Président :**

Plus personne ne demande la parole, la discussion est close. Nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation et vous souhaite un bon retour chez vous.

Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 4 octobre pour notre prochaine séance.

La séance est levée à 22 h 42

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-Claude RUCHET

Marlyse BIDERBOST

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2001

Pages

1. Appel	281
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2001	281
3. Démission	282
4. Assermentations	283
5. Communications du Président	284
6. Communications de la Municipalité	286
7. Préavis N° 15, concernant 1. une demande de crédit d'investissement de Fr. 650'000.-- pour l'achèvement en 2 étapes de la rénovation des conduites d'eau et de gaz ainsi que les travaux de rénovation du réseau de distribution électrique à la Rue Roger-de-Guimps ; 2. une demande de crédit d'investissement de Fr. 223'000.-- pour la construction d'une nouvelle station transformatrice dans le périmètre du stade municipal (Madame Marceline MILLIOUD, rapportrice)	286
8. Préavis N° 17, concernant une demande de crédit d'investissement de Fr 680'000.-- pour l'agrandissement du bâtiment du « Gîte du Passant » (ancienne auberge de jeunesse), ainsi que la transformation du bâtiment existant (Monsieur Maximilien BERNHARD, rapporteur)	288
9. Préavis N° 18, concernant la 1 ^{ère} série de compléments au budget 2001 (Madame Josette FLACTION, Présidente de la Commission des finances, rapportrice)	290
10. Préavis N° 16, concernant 18 demandes de naturalisation présentées par Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs Henry Bonnet, Danko Bozic, Vesna Bozovic, Sergio Del Degan, Francesca Indulsi, Anne Lénaud, Marko Martinovic, Smilja Minic, Makuntina Nsambu, Vaerio Scamuffa, Slavica Scepanovic, Flora Suarez, Thanigasalam Subramaniam, Jeyamohan Subramaniam, Jeyaseelan Subramaniam, Sothinathan Subramaniam, Sandra Trajkovic, Omer Zahirovic. (Madame Marceline MILLIOUD, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice)	298
11. Propositions individuelles et interpellations	306
<i>Question de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Débat sur le thème de la violence organisé au Théâtre Benno Besson)</i>	<i>306</i>
<i>Motion de Madame Damaris BRASEY (Pour une aide familiale et sociale)</i>	<i>310</i>
<i>Interpellation de Mme Gloria CAPT (Sécurité en ville d'Yverdon-les-Bains) - Retirée -</i>	<i>312</i>
<i>Question de Mme Hélène GRAND (Ecole de Musique du Nord vaudois - diminution de la subvention aux élèves)</i>	<i>313</i>
<i>Question de Monsieur Charles MOUQUIN (Affaire CORDAY)</i>	<i>314</i>
<i>Interpellation de Madame Valérie JAGGI (Plan directeur de l'électricité)</i>	<i>315</i>

<i>Question de Monsieur Yves RICHARD (Travaux sur l'avenue des Bains - problèmes de circulation)</i>	315
<i>Question de Monsieur Dominique SARTORETTI (Parkings à vélos de Léon-Michaud)</i>	319
<i>Interpellation de Madame Damaris BRASEY (Mesures pour l'entourage en cas d'arrestation d'une personne)</i>	320
<i>Question de Mme Gloria CAPT (Aire d'entraînement des kayaks)</i>	321
<i>Question de Monsieur Jean-Daniel CARRARD (Y a-t-il encore un commissaire à Yverdon ?)</i>	322
<i>Intervention de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Résultats du vote sur les naturalisations)</i>	322
12. Expo.02.....	323
<i>Information de Monsieur le Syndic Olivier KERNEN (Avancement des travaux – visites du chantier de l'Arteplage d'Yverdon).....</i>	323
<i>Monsieur le Syndic Olivier KERNEN (Séance d'information grand public).....</i>	324